



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Dossier suivi par
Véronique VALDIVIA-GARCIA
Téléphone
04 90 27. 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 22 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Objet : Commissions de liaison et de continuité école - collège
P.J. : PPRE passerelle type version 2013 et documents d'accompagnement.

Après la mise en place des commissions de liaison et de continuité école - collège impulsée durant l'année scolaire 2012-2013, je vous demande de prolonger l'action conduite dans le cadre départemental selon les directives précisées dans la circulaire du 9 mai 2012.

Il convient de rappeler que le rôle de ces commissions est de définir les aides et les accompagnements qui pourront, dans la continuité de ce qui est proposé au sein de la classe, être apportés aux élèves **entre leur sortie de l'école primaire et la fin de la classe de sixième** (et tout au long de l'année de sixième). Elles doivent également assurer le suivi de leur mise en œuvre et en évaluer les résultats.

Vous trouverez en annexes un PPRE passerelle-type modifié en fonction des remarques formulées ainsi que les documents d'accompagnement proposés par le groupe départemental dont je tiens à souligner l'excellent travail.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir avant le 7 juin le calendrier arrêté pour la tenue de ces commissions, une fois que les copilotes auront déterminé ensemble les modalités d'organisation de ces commissions, pour une mise en place à compter du 12 juin.

Je compte sur votre engagement afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, en cohérence avec le travail amorcé l'année dernière, de sorte que le parcours des élèves soit le plus fluide possible à ce moment clé de leur cursus scolaire.



Bernard LELOUCH

Renseignements généraux									Positionnement de l'élève au regard des compétences					
Contrôle	NOM	Prénom	Sexe	Ecole	Enseignante	Date de Naissance	R / NR	classe	compétence 1 Français	compétence 3 Maths	compétence 6 sociales et civiques	Compétence 7 autonomie et initiative	PPRE passerelle	
	1													

Renseignements généraux						Options)	
NOM	Prénom	Sexe	Ecole	Enseignante	Date de Naissance	Option 4	option 5



Programme Personnalisé de Réussite Éducative



« PASSERELLE » du CM2 à la Sixième de collège

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance

(☞ Pour cocher (copier-coller) : ✓)

Si nouvel arrivant, préciser la date d'arrivée en France :

École	Classe	Nom de l'enseignant

1. BILAN DU PARCOURS SCOLAIRE ET PERSONNALISÉ DE L'ÉLÈVE DANS LE CYCLE ÉLÉMENTAIRE.

Années scolaires	Classes	CYCLES	SCOLARITE élémentaire		DISPOSITIF EN								AUTRES				Préciser (SESSAD...)				
			Réduction du cycle	Allongement du cycle	DIFFERENCIATION	PPRE	RASED	ACC. EDUCATIF	SRAN ¹	AIDE PERSON	RASED	OR. MDPH	PRE	CLAS	CEL	CDP CLE ²					
																		Cocher			
20 - 20		C																			
20 - 20		C																			
20 - 20		C																			
20 - 20		C																			
20 - 20		C																			
20 - 20		C																			

1. SRAN = Stages de remise à niveau ; 2. CDP CLE = Clubs coup de pouce CLE (lecture-écriture).

2. BILAN ET ANALYSE DES COMPÉTENCES DE L'ÉLÈVE à la période 5 du cycle 3.

Construction du PPRE-passerelle : « Volet école »													
BILAN ET ANALYSE DES COMPÉTENCES 1 ET 3 : PALIER 2 (équipe de cycle de l'école)													
LPC	Maîtrise de la langue française Compétence 1					Principaux éléments de mathématiques Compétence 3							
	Validée <input type="checkbox"/>					Validée <input type="checkbox"/>							
Non validée <input type="checkbox"/>					Non validée <input type="checkbox"/>								
Cocher					Cocher								
Evaluations nationales	Domaines	Quartiles*				Domaines	Quartiles*						
		1	2	3	4		1	2	3	4			
		DIRE					NOMBRES ET CALCULS						
		LIRE					GEOMETRIE						
		ECRIRE					GRANDEURS ET MESURES						
		ÉTUDE DE LA LANGUE- VOCABULAIRE					ORGANISATION ET GESTION DE DONNEES						
		ÉTUDE DE LA LANGUE- GRAMMAIRE											
	ÉTUDE DE LA LANGUE-ORTHOGRAPHE												

*Rappel des quartiles : Quart. 1 si %réussite > 65% ; 49% < Quart. 2 < 65%, 33% < Quart. 3 < 48% ; Quart. 4 < 33%

BILAN ET ANALYSE DES COMPETENCES 6 ET 7 : PALIER 2

degré d'acquisition	1. Solides <input type="checkbox"/>	2. Bonnes <input type="checkbox"/>	3. Fragiles <input type="checkbox"/>	4. Insuffisantes <input type="checkbox"/>
----------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	---

POINTS D'APPUI

<p>ACTIONS ENGAGÉES OU EN COURS : <i>RASED, aide personnalisée, temps de classe, Stages RAN...</i></p> <p>OBJECTIFS À ATTEINDRE : <i>« transférables » au collège</i></p>	
<p>ANALYSE DU COMPORTEMENT GLOBAL DE L'ÉLÈVE : <i>motivation, rythme et modalités de travail, stratégies, procédures de réalisation...</i></p>	
<p>ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES A PRIVILÉGIER : <i>différenciation, individualisation, tutorat...</i></p>	

2

ORIENTATION ÉCOLE : *Orientation SEGPA proposée* *PARENTS :* *refusée* *acceptée*
Maintien en CM2 avec PPRE *Passage en 6^e sans PPRE*
Passage en 6^e et poursuite du PPRE « volet collège »

3. MISE EN ŒUVRE POUR LA PÉRIODE 1 DU CYCLE D'ADAPTATION DU COLLÈGE

Construction du PPRE-passerelle : « Volet collège »

COLLÈGE :		☎ 04 90	ce. @ac-aix- marseille.fr
OBJECTIFS CIBLES	COMPETENCE 1		
	COMPETENCE 3		
	COMPETENCES 6 ET 7		
PROPOSITIONS DE DISPOSITIFS D'AIDES ADAPTES			

COLLÈGE : *Orientation SEGPA proposée* **PARENTS :** *refusée* *acceptée*

4. LES SIGNATAIRES : DATER-SIGNER

L'ENSEIGNANT (volet école)	LE RÉFÉRENT (volet collège)	LE CHEF D'ETABLISSEMENT
En début de 6ième	L'ÉLÈVE	LES REONSABLES LÉGAUX ☎ :

☞ Ce document contractualisé par les présents signataires, se singularise par sa position « passerelle » entre l'école et le collège ainsi que par ses modalités d'élaboration. (⇒ [guide de rédaction](#)) Il constitue une réponse adaptée visant à accompagner, le plus efficacement possible, l'élève dans la continuité de son parcours scolaire et éducatif ainsi que dans sa validation des compétences du Socle (S3C). Il pourra être reconduit ou arrêté.

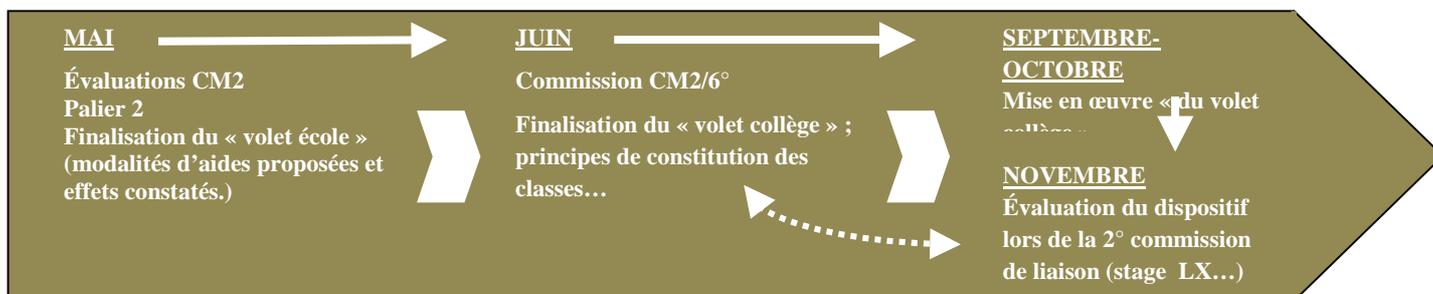
Assurer la continuité pédagogique (palier 2 du socle commun)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57155

« Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu dans le cadre de ces commissions, par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième. Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.

Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer ».



QUELLES PISTES DE RÉFLEXION POUR OPTIMISER L'EFFICACITÉ DU PPRE-PASSERELLE

☞ CE QU'IL CONVIENT D'ÉVITER	➤ ET DONC, DE PRIVILÉGIER...
Ne limiter les bénéficiaires d'un PPRE-passerelle qu'aux élèves ayant un score aux évaluations nationales CM2 inférieur à 33% de réussite (<i>dernier quartile</i>).	Examiner la situation des élèves ayant un score inférieur à la médiane (<i>deux derniers quartiles</i>) afin d'éviter que certains d'entre eux, « fragilisés », n'entrent dans une logique de « spirale de l'échec ».
Analyser la problématique de l'élève uniquement sous l'angle des évaluations (☞ <i>différents "profils" d'apprenants...</i>)	Prendre en compte les différences : construire des hypothèses sur les causes des difficultés, leur contexte (<i>rapports aux savoirs, à l'école, à autrui, à soi...</i>). Établir un diagnostic partagé (<i>entretiens...</i>) aboutissant à « un contrat d'apprentissage ».
Limiter son organisation aux seuls temps d'enseignement ou à des heures spécifiques « PPRE ».	Considérer l'élève dans sa globalité, mais aussi dans sa spécificité, en s'appuyant, éventuellement, sur des dispositifs hors temps scolaire : accompagnement éducatif, CLAS, PRE...
Reprendre l'ensemble des « non acquis » pour remettre l'élève à niveau, dans une ou plusieurs disciplines, ou répéter systématiquement à l'identique le travail mené en grand groupe.	Agir sur les compétences transversales indispensables pour les acquérir (<i>apprendre à comprendre ou à apprendre...</i>) : lecture, écriture, cognition, autonomie, méthodologie...
Traiter simultanément plusieurs difficultés (<i>la dispersion s'avère toujours préjudiciable</i>). Mettre en place des engagements trop ambitieux et des promesses de réussite qui se révéleraient intenables.	Hierarchiser le traitement des difficultés. Valoriser les avancées même les plus modestes. Formuler pour les élèves, et avec eux, les réussites.
Simplifier systématiquement les tâches. (<i>L'absence de réelle stimulation ne favorise pas les apprentissages et contribue à une « pédagogie de la lenteur »</i>). Proposer un traitement uniquement mécanique de ces dernières, certes rassurant, mais non productif.	Entrer par les (sous)-compétences, différencier par les procédures, à construire ou déconstruire, plutôt que par la tâche (<i>statut de l'erreur</i>). S'appuyer sur les travaux réussis par l'élève pour élargir progressivement les complexifications et les réussites. Varier les stratégies, les outils...
Avoir une attitude magistrale.	Adopter une posture positive et aidante, à l'écoute de l'élève (<i>ou de l'enfant</i>) si possible dans un cadre matériel différent, « autre ».
Établir, par le professeur seul, la liste des compétences visées et les modalités de fonctionnement du dispositif	S'efforcer de travailler en équipe et surtout construire le projet avec l'élève en l'associant à la « découverte » et à la formulation des compétences, en lui proposant, notamment, une co-évaluation.
Mener le PPRE de manière autonome et indépendante	Placer le PPRE, certes dans le cadre de la liaison école collège, mais aussi dans la transdisciplinarité (<i>Socle</i>).